



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 8163

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la formation des futurs enseignants réalisée au sein des instituts universitaires de formation des maîtres. L'intégration des handicapés doit être une préoccupation majeure de l'action publique comme l'a rappelé le Président de la République. Aussi elle souhaite que des modules de formations sur la prise en charge des personnes handicapées soient intégrés dans la formation dispensée par les IUFM afin de préparer les professeurs à des situations qu'ils pourront rencontrer dans leur carrière. La réforme des IUFM serait alors le moment propice à cette instauration.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche partage pleinement les préoccupations et la volonté exprimées par l'honorable parlementaire. Chaque enseignant rencontrera plusieurs élèves présentant des besoins particuliers au cours de sa carrière. Les enseignants spécialisés sont tous des enseignants du premier degré. Actuellement de nombreux emplois spécialisés, souvent très difficiles, sont tenus par des personnels non spécialisés. Selon les cas, cela peut représenter un quart à un tiers des emplois. Trop peu d'enseignants du second degré sont formés. Pour résoudre ces difficultés, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de la formation de tous les personnels un axe fort des mesures qu'il a annoncées en faveur de l'intégration des jeunes handicapés. C'est pourquoi, la réforme des IUFM intégrera cette dimension.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8163

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4759

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2530